



Démembrement et aah

Par **fracasse**, le **14/12/2022** à **16:10**

Bonjour

Nous avons signé un compromis pour un appartement et voulons designer notre fils handicapé et sa soeur comme nu propriétaires mais nous aimerions savoir si cela aura une conséquence sur le calcul de l aah

Il s agit d un démembrement et nos enfants ne toucheront pas les loyers merci pour votre réponse

Cordialement

Par **youris**, le **14/12/2022** à **18:15**

bonjour,

l'A.A.H. est attribué sous conditions de ressources.

la nue-propriétaire ne rapporte rien, d'ou son nom; au contraire il doit payer la taxe foncière et les gros travaux prévus à l'article 606 du codes civil.

qui va payer l'achat de la nue-propriété ?

s'agit-il d'une résidence principale ou non ?

salutations